

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Juillet 1883.

SUPPRESSION DE L'INAMOVIBILITÉ DE LA MAGISTRATURE.

Le coup est fait: au Sénat, malgré de courageux efforts, l'article 45, destructeur de l'inamovibilité judiciaire, a été voté à une majorité de TROIS voix.

Le cabinet l'a emporté; il n'est pas seulement à cette heure le souverain dispensateur des fauteuils judiciaires, il tient entre ses mains l'abdication du Sénat. Sans doute la lutte a été chaude, sans doute, devant l'honnêteté du pays, le ministre sort condamné d'un débat dans lequel il a tour à tour employé l'hypocrisie et la violence, pour vaincre les résistances relatives. Mais, enfin, le scrutin est là, et M. Martin-Feuillée va pouvoir commencer la triste et vilaine besogne sous le poids de laquelle, nous n'hésitons pas à le lui dire, il succombera, maudit par la conscience publique et honni par ses complices de la veille.

Quand le garde des sceaux a promis, pour rassurer les naïfs, de ne décimer la magistrature qu'après une étude attentive des dossiers, un sénateur de la droite lui a crié avec raison que le tableau était dressé. Il est vrai que, vu les intrigues et les sollicitations qui vont assiéger avec une ardeur croissante le ministre de la justice, celui-ci sera contraint de remettre plus de cent fois son détestable ouvrage sur le métier républicain.

Nous avons exprimé notre sentiment sur une loi de vengeance et de haine. Les aveux des orateurs de la gauche et du ministre sont venus justifier pleinement nos appréciations. Oui, le but poursuivi est bien celui contre lequel nous avons protesté; oui, c'est une honteuse curée qu'a préparée le vote de samedi. Des magistrats intègres seront frappés pour crime d'opinion. Mais on ne fera point de procès de tendance; non, cette voie

d'iniquité paraît trop longue aux gouvernants impatients. On frappera sur des délations sans enquête, sans permettre aux accusés de se défendre. Le réquisitoire a déjà été prononcé samedi par M. Martin-Feuillée et aussi par M. Jules Ferry. Le garde des sceaux a le droit d'éliminer sans contrôle 600 magistrats.

Chronique générale.

La Chambre a continué samedi l'examen des conventions et des amendements qui s'y rattachent. Elle a adopté l'ensemble du projet portant ratification de la convention avec la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

La polémique n'est point close sur les accusations portées par M. Laisant contre l'honorabilité du Parlement.

Le Constitutionnel dit qu'un envoyé du ministre de la justice s'est rendu samedi au domicile de M. Laisant, rue de l'Aqueduc, et a eu avec lui un entretien qui pourrait bien, dit-on, avoir des conséquences inattendues.

Depuis la création récente de la nouvelle décoration du Mérite agricole, nombre de personnes s'adressent à la grande-chancellerie de la Légion-d'Honneur pour avoir des renseignements sur ce nouvel ordre, et surtout sur les conditions qu'il faut réunir pour l'obtenir. (On compte déjà plus de cinq mille demandes, sans compter celles que sénateurs et députés ont dans leurs poches.)

Évitons à ces impatients de la première heure une course inutile en les informant que la décoration créée par M. Méline ne regarde nullement la grande chancellerie. Celle-ci est absolument étrangère à la création de l'ordre en question, et les noms des titulaires de cette nouvelle décoration ne figureront pas dans le livre d'or ni dans les archives de la grande-chancellerie.

L'ordre du Mérite agricole dépend exclusivement du ministère de l'agriculture, au même titre que les officiers d'académie et les officiers de l'instruction publique dépendent du ministère de l'instruction publique. Cet ordre est surtout réservé aux républicains — ne pas l'oublier.

On lit dans la Revue d'Edimbourg:

« Avec Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, comte de Chambord, prendra fin la ligne masculine de la branche aînée de la famille royale de France, issue de Louis XIV. Les seuls descendants légitimes de ce monarque, en ligne directe, sont les Bourbons d'Espagne et d'Italie; mais comme ces princes ont renoncé, il y a environ deux cents ans, à la nationalité française pour prendre la qualité de souverains étrangers, ils se trouvent détachés de la lignée royale de France par leur propre histoire, et par l'effet de la loi, aussi complète que par les déclarations solennelles de leurs ancêtres qui ont été annexées au traité d'Utrecht. La loi française exclut expressément de la nationalité française les personnes qui ont acquis une nationalité étrangère, et la première condition à remplir par l'état civil d'un prince français est d'être Français. Il est donc évident que, si quelques prétentions au rang et à la condition des princes français étaient mises en avant en leur faveur par des partisans aveugles de la légitimité, elles seraient illusoires et sans fondement.

« Les premiers dans l'ordre de la succession légale de la famille royale de France sont les descendants de Philippe d'Orléans, fils de Louis XIII et frère de Louis XIV, et la première place dans la famille de Bourbon passe de droit, en France, au comte de Paris, l'aîné de la branche d'Orléans. Ce fait a été complètement reconnu par le comte de Chambord quand il a reçu le comte de Paris, en 1873, comme successeur. Cette reconnaissance a été confirmée dans sa récente et touchante entrevue avec ses cousins, et nous n'en faisons mention que pour ré-

pondre à des doutes qui témoignent de l'entière ignorance des journaux qui les ont émis. »

L'AVILISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ.

Il est bon de regarder quelquefois ce qui se passe chez le voisin; ce qu'on y voit peut être un avertissement ou une leçon.

La situation financière de la Belgique offre, en ce moment, une singulière analogie avec la nôtre. Le cabinet radical que l'influence de M. de Bismark a fait arriver au pouvoir est aux prises avec des difficultés sérieuses qui compromettent son existence. Le déficit est devenu chronique, et le ministre des finances, M. Graux, l'a évalué à 49 millions pour l'année courante. C'est une somme considérable pour le budget de la Belgique, qui ne dépasse guère celui de la ville de Paris.

Ce déficit est dû à trois causes, dont la première se trouve dans les dépenses excessives du ministère de l'instruction publique. Fidèle aux exemples de son protecteur, le ministre radical s'est lancé dans une imitation du Kulturkampf, et pour faire la guerre à l'enseignement religieux il a dépensé des sommes considérables à édifier des bâtiments scolaires où les parents refusent d'envoyer leurs enfants et à rémunérer les instituteurs qui demeurent sans élèves.

La seconde cause du déficit est l'insuffisance des recettes des chemins de fer. L'exploitation faite par l'Etat est loin de couvrir les frais: les réductions de tarifs, imposées par des considérations électorales, ont eu cette conséquence que le développement du trafic ne rétablit pas l'équilibre, les dépenses croissant au moins aussi vite que le produit des transports. C'est la masse des contribuables qui paye les frais des avantages assurés à certaines classes de la population. Ce sont là des faits que les partisans du rachat des chemins de fer feront bien de méditer.

Enfin, la troisième cause du déficit dont souffre le budget belge et celle qui mérite la

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEI

Après tout, elle avait toujours désiré que son fils renouât à naviguer et revint vivre avec elle; ce serait elle qui traiterait avec lui: ne serait-ce pas la même chose? Et, puisque cela devait se faire, le mieux serait que cela se fit le plus tôt possible: les gens sont si bavards! Les langues allaient travailler à propos de la petite Marie: qui sait si à force de chercher on n'arriverait pas à deviner d'où elle venait?

Il résulta de cette conversation que Pieter Vandael, à peine arrivé, reprit son bâton et ses souliers de voyage, et repartit pour Dunkerque: là, il verrait M. le commissaire de marine et lui ferait part de son désir. Peut-être serait-il engagé tout de suite: on construisait beaucoup de bateaux, cette année-là, dans les grands ports.

Il partit donc, et dame Vandael s'occupait sans relâche à une foule de besognes absorbantes, pour ne pas trop penser à ce qu'elle allait laisser derrière elle. Heureusement, elle ne manquait pas d'ouvrage. Ne fallait-il pas vider le coffre de Pieter,

et visiter pièce à pièce toute sa garde-robe pour remettre tout en bon état? Ne fallait-il pas commencer une lessive générale de tout ce que contenait la maison, pour n'avoir rien que de propre quand le moment du départ serait venu? Et surtout ne fallait-il pas soigner Marie, la promener sur les bras, lui parler? Dame Vandael avait cette opinion que les petits enfants qu'on élève sans rien leur dire apprennent très-tard à parler, et restent engourdis et silencieux toute leur vie: elle commençait déjà l'éducation de l'orpheline. Dans tous les cas, ce soin profitait à dame Vandael elle-même; il la maintenait en gaieté, c'était déjà quelque chose.

Si les commères de Dyveck et des villages environnants aimaient à donner carrière à leurs langues, elles ne manqueraient pas de sujets de bavardage, ce jour-là et les jours suivants. Jamais il ne s'était passé tant d'événements remarquables en si peu de temps.

On avait trouvé une jeune femme morte de froid, tout contre la grande meule de foin des Doukin, les riches fermiers; ce n'était pas leur faute, certainement, mais enfin c'était bien désagréable pour eux. Aussi, pour bien montrer qu'ils ne lui auraient pas refusé un lit et de la nourriture, si elle était venue frapper à leur porte, ils s'étaient chargés de payer son enterrement, tout comme si elle avait été de leur maison. On était venu à l'enterrement de

tous les environs, et c'était à qui donnerait des arbustes pour planter sur sa tombe. Oh! ce n'était pas pour que ses parents pussent la retrouver, sa tombe; car personne ne savait qui elle était. Il y avait bien deux noms gravés dans son anneau de mariage, mais ce n'étaient pas des noms du pays; et quant à la femme, assez de gens étaient venus la regarder, et aucun ne l'avait reconnue.

A l'enterrement, on avait vu Pieter Vandael, qui venait d'arriver de la Chine. Il avait pris là un bon moyen de revoir toutes ses connaissances ensemble; car ce n'était pas pour la morte, bien entendu, qu'il s'était donné la peine de venir, puisqu'il ne l'avait jamais vue. Il n'était pas gai, Pieter Vandael; d'ailleurs il n'avait jamais été gai depuis qu'il était marin; on disait, dans le temps, qu'il avait eu du chagrin pendant qu'il était ouvrier à Dunkerque... Dans tous les cas, ce chagrin avait dû lui passer, car il s'était marié à l'étranger. La preuve, c'est qu'il avait rapporté avec lui un petit enfant que dame Vandael avait adopté tout de suite; mais il n'avait pas amené sa femme; peut-être bien qu'elle était morte, et que c'était cela qui le rendait triste: il y avait bien de quoi! Autre nouvelle: Pieter Vandael ne retournerait plus à la mer; il voulait rester avec sa mère et son enfant, et il venait de se faire placer comme charpentier de marine à Lorient; sa mère le suivrait, et elle allait partir avec ses meubles pour Dunkerque, où un capitaine

caboteur, qui était grand ami de Pieter, se chargerait d'emmener toute la maisonnée sur son bateau. C'était bien heureux pour dame Vandael; les chemins de fer prennent si cher! Comme cela, le déménagement ne serait pas trop coûteux.

Dame Vandael avait déjà vendu son porc et ses poules; elle ne gardait que sa chèvre, que le capitaine voulait bien recevoir à son bord, pour nourrir l'enfant. Pauvre dame Vandael! il fallait qu'elle aimât bien son fils pour quitter le pays à son âge, et se remettre à chauffer des langes et à passer des nuits sans sommeil!

IV. — NOUVEAU PAYS, NOUVELLE VIE.

Les commères de Dyveck étaient bien informées: Pieter, honorablement connu comme matelet et comme charpentier, avait obtenu tout de suite d'être employé dans les arsenaux de l'État; et comme le port de Lorient manquait d'ouvriers en ce moment-là, on l'avait envoyé à Lorient. Dame Vandael fit donc ses préparatifs de départ; elle vendit son porc, non sans soupirer: une bête qui commençait à s'engraisser si bien! Elle vendit aussi ses poules: quel dommage! la noire pendait presque toute l'année, la grise était la meilleure couveuse qu'on pût voir, les autres avaient toutes leurs qualités; et quant au coq, quoiqu'il ne fût pas gros, il chantait plus fort que tous les coqs du

plus sérieuse attention, est l'affaiblissement du rendement des impôts. Cet affaiblissement est surtout sensible dans les recettes de l'enregistrement. On s'accorde à reconnaître qu'il est dû à la dépréciation de la propriété foncière.

L'agriculture a été longtemps une industrie prospère en Belgique. C'est le pays de l'Europe où la population a la densité la plus considérable; des industries importantes y occupent un grand nombre d'ouvriers dont les habitudes de consommation sont très-développées: la production en céréales était au-dessous de ses besoins; aussi les agriculteurs retiraient de leurs récoltes un prix avantageux et pouvaient rémunérer convenablement les bras qu'ils employaient.

La concurrence des blés d'Amérique et d'Australie, dont les arrivages se succèdent journellement dans le port d'Anvers, a complètement changé cette situation. La culture des céréales a cessé d'être profitable dans la plupart des terres. On a conseillé alors aux agriculteurs belges d'y renoncer pour se livrer à l'élevage du bétail. « Faites de la viande, leur a-t-on dit sur tous les tons, les consommateurs ne manquent pas. » Les viandes d'Amérique sont encore venues détruire l'espoir des agriculteurs belges. Qu'en est-il résulté? Une dépréciation dans la valeur des propriétés que le chef de l'opposition, M. Malou, estime à 25 0/0, et que le ministre des finances reconnaît n'être pas inférieure à 20 0/0. C'est un affaiblissement de deux milliards dans la richesse nationale. Les fermages ont subi une réduction qui les a ramenés au taux où ils étaient en 1850, et les progrès réalisés par une génération entière se trouvent anéantis. Les terres se vendant sur le pied de la valeur et du produit actuels, les recettes de l'enregistrement subissent le contre-coup de cette décroissance de la fortune publique.

N'est-ce pas là ce qui se passe en France, et l'affaiblissement des recettes de l'enregistrement, constaté par les tableaux officiels, n'a-t-il pas exactement les mêmes causes? Nos agriculteurs ne sont pas plus en état que leurs voisins de Belgique de soutenir la concurrence des blés étrangers et des viandes américaines; et beaucoup d'entre eux abandonnent la partie.

(Constitutionnel.)

L'IMMIGRATION EN FRANCE.

Le journal l'Action vient de résumer une statistique pleine d'intérêt, malgré l'apparente aridité des chiffres.

C'est à l'Académie des inscriptions et belles-lettres que cette chronique emprunte ses éléments. M. le docteur Lagneau a lu à ses savants confrères, sur l'immigration en France, un important travail dont voici la substance:

Depuis 1851, l'immigration a presque triplé. De 379,289 en 1851, le nombre des étrangers établis en France s'est élevé à 4,004,140 en 1884. Parmi les nations voi-

sines, c'est la Belgique qui nous envoie le plus d'immigrants. En 1851, il y avait en France 128,403 Belges, en 1876 on en comptait 374,498. Après la Belgique, l'Italie. En 1851, il y avait en France 76,539 Italiens, leur nombre s'est élevé à 465,313 en 1876. De 25,485 en 1851, le nombre des immigrants suisses a atteint 50,203 en 1876.

Si l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique envoient plus de femmes que d'hommes, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, au contraire, nous envoient plus d'hommes que de femmes. Sur 30,077 Anglais, en 1876, il y avait 17,313 femmes et 12,764 hommes, tandis que sur 62,437 Espagnols, il y avait 35,266 hommes et 27,171 femmes.

La répartition des immigrants dans nos départements montre qu'ils se fixent principalement dans les grandes villes comme Paris, Marseille et dans nos départements de l'Est et du Midi. Au commencement de 1881, les départements du Nord, de la Seine et des Bouches-du-Rhône ont 277,711, 493,046, et 75,738 étrangers. Les départements qui renferment moins d'un millier d'étrangers se trouvent, pour la plupart, au centre de la France et sur le littoral de l'Océan et de la Manche.

Si l'on étudie cette répartition par nationalités, on reconnaît que les Belges qui, en 1876, étaient au nombre de 244,143 dans le département du Nord, occupent principalement nos départements du Nord-Est. Les Italiens, qui sont surtout nombreux dans les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, du Var et de la Seine, remontent cependant en assez grand nombre dans quelques départements de l'Est, jusqu'à la Meurthe-et-Moselle. Les Espagnols, dont le nombre atteint 15,544 dans le département des Basses-Pyrénées, s'éloignent peu de nos départements du Sud-Ouest, excepté pour venir à Paris. Les Allemands se rendent surtout dans le département de la Seine, mais ils se répandent aussi dans nos départements de l'Est et du Nord. Les Anglais, relativement peu nombreux, s'établissent de préférence dans les départements du littoral septentrional, dans le département de la Seine et dans les Basses-Pyrénées.

On manquerait de perspicacité si l'on ne s'apercevait pas que derrière ces chiffres, il y a une grosse question qui appelle la plus patriotique attention.

L'invasion, dans la paix, prépare l'invasion en temps de guerre. Hélas! la douloureuse expérience en a été faite.

Maladie de M. le comte de Chambord.

BULLETIN DU 29 JUILLET.

« L'état de M. le comte de Chambord est à peu près revenu au degré d'amélioration constaté il y a deux jours. — D^r MAYER. »

Comte DE BLACAS.

voisinage, un vrai clairon! Mais on ne pouvait pas songer à emmener toutes ces bêtes-là; savait-on comment on se logerait en Bretagne? Peut-être qu'il faudrait vivre comme les gens des villes, à un étage, tout en haut d'une maison! Ce serait tout au plus si Pieter pourrait conserver son chien. Quant à la chèvre, c'était bien heureux que le capitaine Verpillen consentît à la recevoir à son bord: comme cela, Marie aurait du lait frais tout le temps du voyage; mais en arrivant il faudrait sans doute la vendre, la pauvre bête! Ce qui consolait un peu dame Vandaël, c'était de pouvoir emporter son mobilier: elle ne savait comment témoigner sa reconnaissance au capitaine, qui voulait bien s'en charger. Le dernier jour, elle rassembla tous les œufs de ses poules, empaqueta soigneusement quelques bouteilles d'eau-de-vie qu'elle gardait « depuis le temps de feu Vandaël », et vint offrir le tout au capitaine: chacun donne ce qu'il peut. Cela lui servit, d'ailleurs. Le capitaine ne voulut pas être en reste de bons procédés avec ses passagers; et comme il devait rester plusieurs jours à Lorient, il offrit à dame Vandaël de rester à bord jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un logement, pour s'épargner des frais d'hôtelier.

On partit vers le milieu de mars. Le voyage se passa sans encombre; Pieter était dans son élément, et il donnait à chaque instant un coup de main à la manœuvre, histoire de s'occuper;

il n'aimait pas à se promener les mains dans ses poches quand on travaillait autour de lui.

Dame Vandaël ne souffrait point du mal de mer; et quant à la petite Marie, il faut croire que l'air salin lui convenait, car elle grossissait à vue d'œil, et Pieter ne prenait plus son rire pour une grimace: c'était un vrai rire qui s'épanouissait dans ses yeux bleus et sur sa bouche aux gencives roses.

— Ce sera bien plus joli quand elle aura des dents, disait dame Vandaël.

Et elle faisait des calculs approximatifs pour savoir à quelle époque on pouvait espérer l'apparition de ces dents désirées.

On arriva un samedi à Lorient. Pieter se rendit bien vite à l'arsenal, et fut engagé pour le lundi suivant; ensuite il chercha un logis.

Il était déjà venu à Lorient, et il connaissait le pays; il ne songea point à habiter la ville, où sa mère se serait trouvée trop à l'étroit, perchée à un troisième étage. Il ne craignait pas de demeurer loin de l'arsenal; il avait de bonnes jambes et estimait que l'exercice est utile à la santé. Il alla tout droit au gai village de Kerantrech, faubourg où les Lorientais vont en promenade le dimanche. Là, un peu à l'écart, il trouva ce qu'il cherchait, une maisonnette avec un jardin donnant sur la campagne. Ce n'était pas grand: deux pièces en bas, autant en haut; mais ce n'était pas cher non plus. Pieter la loua tout de suite. Il restait encore

ÉTRANGER

LE CHOLERA. — Les habitants de Suez et d'Ismaïlia sont indignés que l'on ait fait rentrer dans ces deux villes, malgré la quarantaine établie, la garnison anglaise qui partait du Caire déjà contaminée.

L'épidémie continue à augmenter de violence dans les provinces de Calioubeh et de Menoufeh et s'étend dans la province de Garbieh.

Les dépêches du sud africain ont annoncé la mort de Cetiwayo, roi des Zoulous.

On se rappelle la longue lutte qu'il a soutenue contre les Anglais, et dans le cours de laquelle périt le fils de Napoléon III. Victorieux d'abord, puis vaincu, Cetiwayo fut réduit à se rendre. Il obtint, un peu plus tard, l'autorisation de venir en Angleterre demander la restitution de ses Etats que le gouvernement britannique avait partagés en douze principautés. On lui rendit une portion seulement du territoire sur lequel il avait régné. La générosité incomplète de l'Angleterre fut fatale au roi des Zoulous, la guerre éclata entre lui et un de ses rivaux, le chef Usibepu. C'est dans cette lutte que Cetiwayo vint d'être vaincu et tué.

La défaite de cet ancien ennemi de l'Angleterre, devenu son protégé, est certainement un sérieux échec pour la politique de l'empire britannique dans l'Afrique méridionale.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 juillet.

La Bourse de ce jour n'est à vrai dire que la répétition de celle d'hier. Mêmes cours à peu de choses près, même inaction. Les rentes s'inscrivent comme précédemment, le 3 0/0 à 79.05, l'amortissable à 80.80, le 5 0/0 à 109.15.

Les vendeurs auront, croyons-nous, beaucoup de peine à sauver leurs primes qui d'ores et déjà se trouvent débordées par les cours actuels. Les deux seules valeurs dont on s'occupe un peu sont comme précédemment l'Egypte et le Suez. L'Egypte est extrêmement ferme entre 361.25 et 362.50. On annonce que l'intensité du choléra diminue beaucoup. Le Suez se défend vigoureusement contre les attaques qui lui sont portées par les vendeurs. De 2,397 il reprend à 2,415 pour terminer à 2,412.50. La recette d'hier est de 150,000 francs; l'année dernière, à pareille date, elle était de 80,000 francs. En raison de la qualité des acheteurs qui ont pris position sur le Suez, nous ne croyons pas que le mouvement de réaction qui s'est produit puisse dépasser de beaucoup les limites actuelles.

Nos principaux établissements de crédit sont sans changements appréciables: la Banque de France à 5,375; le Foncier est un peu plus faible, mais les Obligations Foncières Nouvelles sont toujours très-fermes à 349.50 les libérées et 350 les non-libérées.

Les chemins sont stationnaires: le Lyon à 1,410, le Nord à 1,885, l'Orléans à 1,285 et le Midi à 1,165. L'Italien est sans changements à 89.85.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR.

M. Gabriel Berton, de Bressuire, et M. Georges Jagot, de Saumur, élèves de l'Institution Saint-Louis, viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves orales du baccalauréat ès-sciences.

M. Charles Regnard, élève de la même Institution, vient également d'être admis aux examens oraux du baccalauréat ès-lettres (2^e partie).

Par décision ministérielle du 24 juillet, M. Briois, lieutenant-colonel breveté au 15^e régiment de dragons (Libourne), directeur des études à l'École d'application de cavalerie, a été mis en activité hors cadres pour être affecté au service d'état-major et nommé à l'emploi de sous-chef d'état-major du 1^{er} corps d'armée (Nantes).

NOUVELLES DU PHYLLOXERA.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire, sous la signature de M. A. Bouchard:

« Nous venons de parcourir les communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé, Epieds, et dans cette commune plus spécialement les districts de Bizé, Chacé, dans la partie qui longe la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

» Dans toute cette partie du territoire saumurois, qui produit des vins rouges et blancs remarquables par leur solidité et leur bouquet caractéristique, nous n'avons fort heureusement trouvé aucun des symptômes de l'invasion phylloxérique.

» Mais, sur de nombreux points, nous avons été à même d'observer la chloromanie. Cet état morbide de la vigne vient de ce que l'équilibre est rompu, dans la proportion des éléments minéralisateurs du sol, qui sont nécessaires à la vigne, pour qu'elle conserve la santé, dont le signe le plus manifeste se traduit, chez ce végétal, par le vert accoutumé de ses pampres.

» Nous avons déjà été à même d'observer cette altération de la couleur verte dans les pampres de la vigne, lorsque nous avons fait, il y a deux ans, une visite dans les vignobles du Puy-Notre-Dame et des Verchers.

» C'est particulièrement dans les terres blanches du Saumurois que la chloromanie se rencontre. Les vieux ceps et les jeunes plantes qui proviennent de boutures enracinées, empruntées au sarment des vieilles vignes, sont particulièrement atteints. Dans les terres argileuses, la vigne conserve son verdoyant feuillage.

» Sans doute il est bon d'amender les vignes avec des débris de végétaux associés à des fumiers de ferme. Mais il est aussi indispensable d'incorporer à ces amendements exclusivement azotés des engrais minéraux appropriés.

» En revenant à cette saine tradition, les vigneron du Saumurois, qui possèdent des vignobles dans les terres blanches des districts que nous avons parcourus, verront

— Si on ne savait que les métiers qu'on a appris! répondait Pieter avec un orgueil joyeux.

Et pour montrer qu'il pouvait exercer son esprit inventif dans bien des genres d'industrie, il exécuta avec du fil de fer un treillage dont il entourait un coin de jardin, et au fond de cet enclos il bâtit, comme un vrai maçon, une miniature de maison qu'il couvrit de chaume et meubla de nombreux perchoirs. Dame Vandaël eut bientôt fait d'y loger des poules. Les bonnes femmes du pays l'avaient bien accueillie, un peu pour elle, qui était très-avenante, et beaucoup pour la pauvre petite fille, qui était si jeune privée de sa mère.

Les Bretons ont de la conscience et ne cherchent point à voler les étrangers: on ne lui fit payer le coq et les poules que ce qu'ils valaient; tout comme les semences et les plants de légumes pour le jardin; tout comme le petit animal grognant qu'elle installa avec délices sous un toit construit par Pieter à côté du poulailler. La chèvre eut aussi sa maison; le jardin fut labouré et planté, et dame Vandaël ne tarda pas à se trouver aussi bien à Kerantrech qu'elle l'avait jamais été à Dyveck. Ce n'était pas que Dyveck ne fût un joli endroit; le pays d'alentour était même bien mieux cultivé que la Bretagne, et on n'y voyait pas un pouce de terrain perdu. Ce n'était pas des Flamands qui auraient laissé pousser la bruyère et les ajoncs à leur aise, ni qui auraient mis autour des champs

assez d'heures de jour pour qu'il y fit transporter le mobilier de sa mère. Les matelots qu'il avait si bien aidés pendant la traversée se firent un plaisir de lui donner un coup de main; et le soir même, Kerantrech compta trois habitants de plus; quatre même, car la chèvre fut installée sous le bangar au bois, en attendant qu'on lui bâtit une étable. Il n'était plus question de la vendre, puisqu'on avait de quoi la loger; elle continua à nourrir Marie, et Marie continua à faire honneur à sa nourrice.

Les marins sont industrieux et habitués à faire tous les métiers, selon que l'occasion s'en présente. Pieter Vandaël étonna sa mère par l'habileté qu'il déploya dans leur installation, posant une planche ici, un crochet là, faisant mille inventions commodes pour que dame Vandaël eût tout sous la main, et pour donner un air élégant à ses vieux meubles. Quant à la propreté, dame Vandaël s'en chargeait: ce n'était pas pour rien qu'elle était Flamande.

Au bout de huit jours, la salle d'en bas offrait un vrai régal aux yeux, avec ses pots et ses casseroles qui semblaient d'or et d'argent, ses meubles luisants, ses vieilles faïences à fleurs étalées dans le vaisselet, et ses carreaux rouges lavés chaque matin. Car Pieter avait pris la maison telle qu'elle était, avec la terre battue pour tout parquet; mais il l'avait carrelée lui-même, à la grande admiration de sa mère, qui lui demandait où il avait pu apprendre ce métier-là.

disparaître la chloromanie de leurs vignes, sans quoi cette maladie s'accroît d'année en année. »

LA GARE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT A MONTREUIL-BELLAY.

Il arrive à la station de Montreuil-Bellay ou il en repart vingt-deux trains par jour.

Eh bien, il n'y a pas dans l'édicule en planche, qui est décoré du nom de gare, une salle dans laquelle les voyageurs puissent se mettre à l'abri, soit du soleil, soit du mauvais temps, en attendant les trains.

Sur le quai, qui sépare les voies courantes, on trouve bien une sorte de baraque, servant à de nombreux emplois et sous laquelle on a ménagé un refuge exigü, ouvert à tous les vents, à destination des voyageurs qui tentent de s'abriter contre la bise ou la pluie, mais c'est tout.

Il est vrai que, depuis longtemps, on parle de la construction d'un monument architectural, qui sera la gare de Montreuil-Bellay. L'emplacement en est réservé, les plans arrêtés, les devis approuvés; malgré cela, rien ne sort du sol, et le voyageur, qui grille au soleil ou ruissèle sous la pluie, est comme sa sœur Anne: il ne voit toujours rien venir.

Quand donc MM. les administrateurs des chemins de fer de l'Etat comprendront-ils que, s'ils ne doivent point le vivre à leurs voyageurs, ils leur doivent tout au moins le couvert? (Journal de Maine-et-Loire.)

Un projet de loi, qui abroge toutes les lois antérieures sur l'armurerie et ne considère plus comme arme de guerre que les armes des modèles actuellement en usage dans l'armée française, vient d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

C'est la liberté pure et simple de l'armurerie.

On ne pouvait choisir un meilleur moment pour cette réforme, dont le besoin se faisait vivement sentir dans les nouvelles couches sociales.

On signale une innovation que l'administration des postes se propose de mettre prochainement à l'essai. Beaucoup de maisons de commerce ou de banque déposent journellement dans les bureaux de poste un grand nombre d'objets de correspondance, qu'elles soumettent à la formalité du chargement ou de la recommandation. Pour constater l'accomplissement de cette formalité, l'administration délivre aux déposants des reçus qui ne contiennent d'autre indication qu'un simple numéro d'ordre. Ces reçus doivent être gardés par l'expéditeur jusqu'à ce que le destinataire ait accusé réception. L'administration des postes a décidé de mettre gratuitement à la disposition des maisons de commerce ou de banque qui expédient par mois au moins cent objets chargés ou recommandés, un registre sur lequel elles pourront inscrire elles-mêmes leurs objets d'expédition.

Ce registre sera composé de cinquante feuillets doubles. Sur le premier feuillet,

des talus avec un fossé au pied et une haie dessus! Tout cela prenait de la place et ne rapportait rien. Mais, par exemple, c'était bien agréable, quand on n'était pas riche et qu'on n'avait pas de pré à soi, de pouvoir faire paître ses bêtes dans des endroits qui n'étaient à personne, sans qu'on vint vous mettre à l'amende et vous dresser procès-verbal. Et puis, le ciel était plus clair qu'en Flandre, et le temps plus beau: certainement, la Bretagne avait du bon.

(A suivre.)

Deux Auvergnats déjeunent dans un restaurant du Palais-Royal.

A midi, le canon, qui est encore en exercice, éclate.

— Fouchtra! qu'est-ce qui nous arrive? demande au garçon l'un des convives.

— Monsieur, répond le garçon, c'est le soleil qui, au coup de midi, fait partir un canon placé dans le jardin.

— Ah! ouais, ricane l'Auvergnat. Et comment sait-il qu'il est midi, le soleil? Farceur, va! on ne nous fait pas accroire ça; à nous autres enfants de l'Auvergne!

Entre un vieil examinateur et un jeune candidat:

— Aimer, quel temps est-ce?

— Ma sœur dit que c'est du temps perdu.

L'expéditeur fera la description de son envoi, en inscrira la valeur, mettra le nom du destinataire, ainsi que toutes les observations qu'il jugera convenables. Toutes les indications portées sur le premier feuillet se trouveront intégralement reproduites sur le second, au moyen d'un papier à décalquer bleu intercalé entre les deux. Le second feuillet sera détaché au moment du dépôt par l'agent du guichet et conservé au bureau de poste, tandis que le registre portant le premier feuillet demeurera aux mains de l'expéditeur. Ce registre, qui sera d'une utilité incontestable pour le commerce, aura tous les caractères désirables d'authenticité; car il sera, à chaque dépôt, revêtu de la signature de l'agent des postes et frappé du timbre à date du bureau.

ANGERS.

Nous apprenons avec regret, dit l'Union de l'Ouest, la mort de M. René Montrieux, ancien maire d'Angers, ancien représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale de 1874, membre de la Chambre de commerce, etc. M. Montrieux était âgé de 76 ans. En nous associant au deuil de sa famille, qui perd en lui un chef aimé et vénéré, nous voulons aussi rendre à l'administrateur cet hommage mérité que lui adresse le Journal de Maine-et-Loire et qui ne lui sera pas contesté:

« Administrateur de premier ordre, il a fait tant de bien dans tous les postes où il fut successivement appelé par la confiance de ses concitoyens; travaillant toujours, avec la plus sage prévoyance, en vue de l'intérêt public, — ami de l'ordre, gardien scrupuleux des deniers publics, libéral toujours et patriote, plein de modération; ferme et juste. — Sa longue et laborieuse administration, comme maire de la ville d'Angers, restera l'une des meilleures pages de notre histoire locale. Elle a donné, avec une prudence qui n'excluait ni l'initiative ni l'élan, le vrai signal de tous les progrès accomplis, à tous les degrés, depuis trente ans, dans la transformation de notre belle Cité. »

Les obsèques de M. Montrieux ont eu lieu ce matin en l'église Saint-Joseph.

L'infanticide de la place de la Visitation. Deux arrestations.

Nous avons appris depuis quelque temps l'arrestation de la mère supposée de l'enfant découvert dans une fosse d'aisances de la place de la Visitation, à Angers.

Aujourd'hui, que des faits suffisants ont été relevés contre la femme arrêtée, nous dirons son nom. C'est une nommée Héloïse Delhumeau qui habitait, l'année dernière, place de la Visitation.

Elle a fait certains aveux qui la font maintenir en état d'arrestation.

Elle reconnaît avoir donné 400 fr. à une sage-femme pour un breuvage abortif, alors qu'elle était, dit-elle, enceinte de trois mois.

Cette sage-femme a été également mise en état d'arrestation. (Patriote.)

Le crime du Faubourg Saint-Michel.

Vendredi, vers dix heures du matin, les ouvriers vidangeurs de MM. Baron et Trédille ont découvert, dans le faubourg Saint-Michel, à Angers, un crime à peu près semblable à celui de la place de la Visitation. Mais cette fois ce n'est plus un enfant, c'est une femme.

Voici les détails donnés par l'Etoile:

« Les ouvriers de M. Baron étaient occupés à vider une fosse d'aisances de l'impasse Ayrault, rue du Faubourg Saint-Michel, n° 63, quand le tuyau de la machine fut tout à coup obstrué par quelque corps solide.

« En faisant des recherches, au moyen d'une longue perche munie d'un crochet, ils trouvèrent une certaine résistance, semblable à celle qu'opposerait un corps assez volumineux.

« Après plusieurs tentatives infructueuses pour amener à la surface de la fosse cet objet importun, ils parvinrent cependant à le retirer.

« L'obscurité dans laquelle étaient plongés les ouvriers les empêcha tout d'abord de distinguer parfaitement cette masse informe; mais quelle ne fut pas leur stupeur quand, parvenus à la lumière, ils aperçurent un cadavre.

« C'était une femme d'une trentaine d'années, habillée à la façon des Bretonnes qui peuplent le faubourg Saint-Michel.

« Cette femme, dont le visage était méconnaissable, portait au cou et à la tête les marques de profondes cicatrices. Les chairs, en état de putréfaction complète, tombaient en lambeaux et répandaient une odeur infecte; le cadavre était recouvert d'une robe d'assez belle étoffe; une paire de bas blancs recouvrait les jambes; les pieds étaient chaussés de bottines qui dénotaient que le crime avait dû être commis le dimanche.

« Une corde solide serrait étroitement les jambes de la victime et semblait indiquer que cette malheureuse n'avait pas été jetée vivante dans la fosse.

« Le procureur de la République, la police et un docteur dressèrent le procès-verbal et constatèrent que la mort remontait à plusieurs mois.

« Nous apprenons que l'auteur présumé du crime est arrêté. »

On lit à ce sujet dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Le faubourg Saint-Michel est le quartier qui a célébré avec le plus d'enthousiasme la fête nationale.

« La République adoucit les mœurs!

« Angers ne le cèdera bientôt plus à Paris en fait de crimes. En voilà quatre depuis six mois:

« L'infanticide du cimetière de l'Est;

« L'infanticide de la place de la Visitation;

« Le deuxième assassinat de la Baumette;

« Et celui du faubourg Saint-Michel.

« Peut-être en découvrira-t-on d'autres! »

LES VICTIMES DE BELHOMET.

On lit dans le Journal de la Vienne:

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la fuite de M. Belhomet, percepteur de Saint-Angeau (Charente), que nous avons eu l'honneur de posséder dans la Vienne, à la Tricherie.

Dans la Vienne comme dans la Charente, M. Belhomet était un républicain influent. Le préfet l'écoutait. Il régénait les maires, il surveillait les fonctionnaires suspects d'être conservateurs. Il buvait d'ailleurs comme une grive.

L'administration le savait... mais, comme c'était un républicain républicanisant, on fermait les yeux.

Jusqu'au dernier moment, on a fait preuve d'une indulgence étonnante.

Nous trouvons dans l'Union des Charentes, qui nous paraît bien renseignée, les nouveaux détails qui suivent:

Le jour où M. Coindé, professeur à Poitiers, venait se plaindre à M. de Matharel, receveur particulier à Ruffec, celui-ci partait immédiatement pour Saint-Angeau, vérifiait la caisse, y trouvait un déficit de 363 francs (le chiffre cabalistique par excellence sous la République), suspendait M. Belhomet séance tenante, l'emmenait à Ruffec.... et.... l'abandonnait à lui-même, sans prévenir le parquet de ce qui se passait. Le citoyen Belhomet, comme bien on pense, a mis à profit le répit qui lui était si généreusement accordé.

La liste des victimes connues de M. Belhomet est déjà assez longue et le chiffre des sommes qu'il a soustraites à son éloquence.

M. Coindé, professeur à Poitiers, y figure pour 42,000 fr. Mais il importe de remarquer que M. Coindé a fait signer à la femme du percepteur de Saint-Angeau des valeurs s'élevant à semblable somme. Par contre, le citoyen Bernard, conseiller municipal à Ruffec, père de M^{me} Belhomet, aurait offert 3,000 fr. pour retirer la signature de sa fille.

M. Bellot, meunier à Supplie et maire de Beaumont (Vienne), perd 50,000 fr.

M. Charaudeau, maître d'hôtel à la Tricherie (Vienne), avait confié à son ancien pensionnaire 25,000 fr.

M. Berger, commis-voyageur à Tours, se trouve victime pour la somme de 9,000 francs.

Le percepteur de Saint-Angeau prenait partout; ainsi son propre frère, officier d'intendance au ministère de la guerre, perd 45,000 fr.

Le sieur Népoux, chef cantonnier à Saint-Angeau, voit disparaître toutes ses économies s'élevant à la somme de 6,000 fr. Le sieur Biais, demeurant aux Lacauds, commune de Saint-Amand-de-Bonnieure, est volé de 2,000 fr., et Guillaume Laroche, de Saint-Angeau, de 750 fr. Le sieur Bouchaud, de Sainte-Colombe, perd 9,000 fr.

Enfin, le beau-père de Belhomet, le sieur

Bernard, serait dupe de son gendre pour la somme de 6,000 fr.

Toutes ces sommes réunies forment un total de près de 135,000 fr.

Il est probable que cette liste des victimes du fonctionnaire républicain Belhomet sera grossie de noms nouveaux si le parquet de Ruffec se décide à faire une enquête.

Plusieurs personnes volées par le percepteur de Saint-Angeau ont demandé à son beau-père s'il entendait les indemniser; il leur a répondu: « Non, je ne paierai pas les dettes de mon gendre, car je suis Bernard, conseiller municipal à Ruffec. »

La raison est jolie!

Nous lisons dans le compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 6 juillet 1883), publié par le Journal officiel, le passage suivant relatif à une brochure de M. René Kerviler, intitulée: *La grande ligne de mardelles gauloises de la Loire-Inférieure*:

« Cette ligne de monuments était connue depuis longtemps. En 1778, Ogée parlait déjà de la « Butte du Trésor », sur laquelle, dit-il, on voit des vestiges de retranchements qui se continuent sans interruption depuis les environs de Nozay jusqu'à Saint-Mars-la-Jaille, sur une étendue de sept lieues.

« Qu'étaient ces retranchements? Quelques-uns y voyaient un rempart défensif élevé entre deux peuplades ennemies. Mais pourquoi, le long du prétendu rempart, cette série de buttes et d'excavations? Pourquoi ces amas de scories de fer? M. R. Kerviler, avec le concours de M. Blanchard, percepteur à Nozay, nous paraît avoir résolu le problème. Il a constaté les faits suivants:

« 1° Les restes sont encore très-reconnaissables d'une double ligne de remparts, le long desquels se remarquent les vestiges de très-anciennes exploitations métallurgiques, consistant en scories et en fosses d'extraction;

« 2° A côté des fosses d'extraction, des buttes artificielles provenant des terres extraites;

« 3° Entre les deux remparts une autre série d'excavations, de forme ronde ou ovale, ayant le caractère de mardelles gauloises, et au fond desquelles se remarquent des traces d'incendie;

« 4° Dans le voisinage des buttes et des mardelles ou le long des remparts, on a recueilli des haches de pierre, un torques (collier) et un bracelet d'or, des statères d'or armoricains, trois fragments de poignard, une fibule de bronze, un lingot ou scorie de bronze, beaucoup d'objets de fer.

« L'occupation romaine n'a laissé presque aucune trace le long des retranchements, si ce n'est deux moyens bronzes d'Auguste, au type de l'autel de Lyon.

« De ces faits, M. Kerviler tire les conclusions suivantes:

« Nous sommes en présence d'une exploitation de fer importants, antérieure à la conquête romaine, exploitation autour de laquelle les Vendéens avaient élevé des huttes et formé de véritables villages industriels. »

Publications de mariage.

Louis Léoty, employé à l'usine à gaz, et Marie Ceppe, sans profession, tous deux de Saumur.

François, cultivateur (veuf), et Marie-Constance Brossard, couturière, tous deux de Saumur.

Toussaint-Camille Dulong, camionneur (veuf), et Victorine Morin, lingère, tous deux de Saumur.

Pierre-Alfred Prieur, palefrenier, de Blois, et Claudine Razer, domestique, de Saumur.

Auguste Gabillé, cultivateur, et Louise Genevais, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

Les réservistes.

La gendarmerie de Saumur nous communique le télégramme suivant:

Angers, 30 juillet, 11 h. 55, matin.

Commandant de gendarmerie Angers à commandant de gendarmerie Saumur.

Donnez ordre par télégraphe d'arrêter d'urgence le départ des réservistes du train et autres, convoqués avant le 12 août, afin qu'ils puissent prendre part aux élections.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 122 : Le Roi va mieux ! La Déclaration des Droits de l'homme. La fête des veaux. Ni hommes ni femmes, tous décorés ! Un drapeau blanc. Pétards de contrebande. Effronté ! Curieux et instructif. Pour services exceptionnels. Comment on écrit l'histoire. Prodiges et phénomènes. Envoi d'un fidèle abonné (sonnet).

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Sa trouve, à Saumur, chez M. Dézâ, libraire.

Voici le nouveau tarif des abonnements de propagande souscrits par nombre et adressés indivi-

duellement aux personnes désignées par le souscripteur :

De 2 à 5 abonnements, à 6 fr. l'un. — 10 abonnements à 5 fr. 50 l'un. — 15 abonnements à 5 fr. 25 l'un. — 20 abonnements à 5 fr. l'un.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du *Magasin pittoresque* vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des **VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES**, ou **CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES**, par M. ÉDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :

VOYAGEURS ANCIENS

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris. . . 10 francs.
— pour les départements, franco. . . 11 francs.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un **bel album en chromolithographie** est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison Haffner.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Service	Arrivée	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3	45	express-poste.		6 15	9 30	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5		6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13	
8	56	matin (s'arrête à la Poissonnière)		6 23	9 9	11 0	1 24	3 19	4 48	8 13		7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26	
1	25	soir, omnibus-mixte.		6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20		7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31	
3	32	express.		6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33		7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12	10 40	
7	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.						
3	26	direct-mixte.		10 52	1 15	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42	6 0	12 55	6 55						
8	31	omnibus.		11 30	2 15	6 38	2 6	8 3	2 57	9 46	6 36	1 29	7 33						
9	37	express.		12 35	3 19	7 10	2 38	8 29	3 11	10 0	7 3	1 53	8 1						
12	48	soir, omnibus-mixte.		1 20	3 49	9 0	3 27	9 17	3 59	10 52	7 56	2 40	8 53						
4	44	express-poste.		2 3	4 18	9 29	3 57	9 45	4 25	11 18	8 38	3 6	9 24						
10	24	express-poste.		3 17	5 16	10 24	4 34	10 20	4 56	11 50	9 24	3 45	10 3						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON AVEC JARDIN ET ÉCURIE

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que le **mardi 31 juillet 1883**, et les jours suivants, s'il y a lieu, dans l'île du Saule, commune de Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e MILLION, commissaire-priseur en cette ville, commis à cet effet en justice, à la vente publique des plus offrant et derniers enchérisseurs, des meubles, effets mobiliers et récoltes saisis sur les époux BRUNER-GAULTIER, ancien fermier audit lieu, savoir :

1° A une heure précise après midi, pour ce qui concerne les récoltes à faire prochainement sur environ deux hectares trente-cinq ares de terre ensemencés en blé, froment, haricots, chanvre, pommes de terre, betteraves, lisettes, carottes, fruits, formant un ensemble composé de onze pièces de terre dont une en avoine, située dans la prairie de Jugâteau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves ;

2° Et à trois heures de l'après-midi, pour ce qui concerne le mobilier, lequel consiste en : tables, bouteilles vides, hûche, baquets, marmites, batterie de cuisine, vaisselle, échelle, foin en grange, rames, charrettes, charrues, cheval, harnais, fûts vides et grande quantité de bois de chauffage.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (503) Ch. MILLION.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A VENDRE

MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Poire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à N. CHUPIN, facteur.

A LOUER MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A LOUER pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.

S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

A VENDRE une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

A VENDRE

AU SEVRAGE,

BEAUX LEVRIERS russe et écossais.

S'adresser au marquis DE MOLIENY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

A VENDRE

UN JARDIN, clos de murs, parfaitement planté, avec pompe, manège et bassins, de 31 ares 50 centiares environ, situé canton du Chardonnet. Facilité de paiement.

S'adresser à M. LOISEAU, rue des Ecuries, 6. (475)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{lle} FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelle, 21, maison Dézâ. (441)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande :

- 1° Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie ;
- 2° Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

COMPTABLE sérieux demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.

Excellentes références exigées.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

A CÉDER DE SUITE

A Saumur,

BONNE POSITION

Maison de Gros

DISTILLATEUR - LIQUORISTE

Et Entrepôt de Vins fins étrangers.

Réalisant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX.

Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales.

S'ADRESSER au Bureau du Journal.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nowelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.